



## ET PAF ! UNE DÉCISION ARBITRAIRE !



L'EPAF vient d'annoncer une modification majeure dans l'organisation des acheminements et des transports pour les centres de vacances de juillet 2013. En effet, l'intégralité des transports vers les centres de vacances se fera uniquement en car.

**FO** a condamné cette décision prise par EPAF sans concertation, ni avec les représentants des usagers, ni avec les délégués départementaux. En réponse, EPAF, a confirmé son choix, tout en précisant que cette décision relevait de sa seule compétence ! Drôle de conception du dialogue social ! En quelque sorte c'est : circulez, y a rien à voir !!!

A titre d'exemple, pour un trajet Marseille/Paris, le temps de transport passe de 3h15 à 14h (estimation faite par une société d'autocar). **FO** regrette que les familles n'aient pas été informées de cette modification avant la clôture des inscriptions. Comme les délégués départementaux et les représentants des usagers, elles ont tous été mis devant le fait accompli.

Pour **FO**, il va de soi que l'aspect budgétaire ne saurait prendre le pas sur l'indispensable exigence sécuritaire du transport des enfants. Ce que le schéma de transport existant, combinant le train, l'avion et le car avait, dans un passé encore récent, largement démontré.

## CONFÉRENCE BURN-OUT

Le saviez-vous ? Cela signifie ravagé, épuisé...Les personnes qui y sont les plus exposées sont les personnes fortes, qui ont une grande conscience professionnelle, qui sont très présents sur leur lieu de travail notamment pour ne pas "déranger" leurs collègues par leur absence. Forcément avec un tel profil, leur supérieur hiérarchique a tendance à s'appuyer sur eux ...

Les premiers signes avant-coureurs : les problèmes de sommeil, la grande fatigue, les trous de mémoire, l'isolement, le cynisme dans les paroles, l'incapacité à décrocher du travail, ...

Cette description vous fait peser à une de vos collègues : parlez-lui ! Ou attirez l'attention de votre hiérarchie. Car lui n'a pas conscience de se rapprocher dangereusement du burn-out (un peu comme le coyote qui tombe de la falaise sans s'en apercevoir ...et puis ...trop tard !)

Merci à Mme LEHONGRE pour son exposé vivant et accessible à tous, lors de la conférence programmée le 23 mai, par les services sociaux du 44, dans le cadre du Budget d'initiatives locales !



## MUTATIONS DES CADRES B (FF)

Le projet de mouvements de mutations et de premières affectations des contrôleurs des finances publiques - filière fiscale - année 2013 a été publié le 22 mai 2013.

Les phases de consultations vont se dérouler jusqu'au 4

juin 2013 et les CAPN jusqu'au 4 juillet 2013.

## CATÉGORIE B – FILIÈRE FISCALE

La carte de France des affectations au 1er septembre 2013 (avant CAP nationale) est en ligne sur notre site.

## TABLEAUX DE CLASSEMENT (MUTATIONS DES C ET B -GP- (AU 01-09-13))

Les CAP se sont réunies en mai 2013, pour émettre un avis sur les tableaux de classement des mutations des agents B et C, prioritaires et convenances personnelles, sur des emplois administratifs et informatiques établi et présenté par l'Administration.

L'instruction 07-032-V33 du 22 juin 2007 modifiée par la note de service 11-039-V33 du 13 juillet 2011 prévoit l'établissement d'un tableau dont les motifs de priorité sont :

- Travailleur handicapé – hors quota de 50 % - Priorité absolue,
- Rapprochement de conjoint, pacs ou concubin,
- Rapprochement du lieu de résidence des enfants en cas de divorce ou de séparation,
- Rapprochement soutien de famille
- Retour réseau hors-métropole ou affectation après mouvement spécifique surposte,
- Priorité accordée aux agents originaire d'un DOM
- Rapprochement de domicile en région Ile-de-France,
- Priorité après position de droit

La DGFIP pense procéder à partir du 13 juin 2013 à la signature du mouvement.

**Pour éviter toute pénalisation, les agents ont jusqu'au 30 mai 2013 pour annuler leur demande de mutation.**

Une mutation sur deux soit 50 % sera prioritaire selon l'ordre suivant : une mutation prioritaire/une mutation pour convenance personnelle et ainsi de suite.

Pour les mouvements 2013 de la Filière Gestion Publique

A) Le classement des demandes est effectué sur la base de l'ancienneté administrative déterminée par le grade, l'échelon et la date de prise de rang dans l'échelon. Elle peut être bonifiée fictivement par la prise en compte des enfants à charge (6 mois par enfant de moins de 16 ans ou 20 ans s'ils sont sans emploi). Elle est pondérée par l'interclassement intégral des grades à l'intérieur de chacun des corps B et C en fonction de l'indice nouveau majoré.

B) L'ancienneté de la demande quand elle existe encore est préservée pour les mouvements de l'année 2013.

Pour le mouvement 2014 de la Filière Gestion Publique

Rappel : Le mouvement du 1er avril 2014 est supprimé.

La campagne de mutation aura lieu en fin d'année 2013 pour une affectation au 1er septembre 2014 via l'application AGORA .

Rappel : Le délai de séjour est désormais d'un an.

